

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

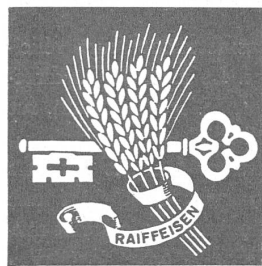
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, octobre 1965
50^e année N° 10
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Testo italiano all'interno

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

Les pouvoirs de la Banque nationale

N'ayant qu'une durée limitée, les arrêtés antisurchauffe doivent normalement expirer en mars prochain et ne pourront être prolongés que d'une année par l'Assemblée fédérale. Pour consolider les résultats positifs qui auront été éventuellement obtenus et pour éviter le retour d'un déséquilibre semblable à celui des dernières années, on estime, dans les hautes sphères, que des mesures de caractère plus permanent et plus constructif devront être substituées à l'actuel programme de lutte contre le renchérissement. Si l'on ne sait pas encore grand-chose des projets du Conseil fédéral, on en connaît cependant un élément, celui qui consisterait à nous conduire vers l'extension des moyens d'intervention de la Banque nationale. Il s'agirait, en particulier, de donner à notre Banque d'émission le pouvoir d'ordonner aux banques d'entretenir chez elles des réserves minimales sur des comptes sans intérêts et d'imposer directement une limitation des crédits bancaires.

L'Association suisse des banquiers s'est émue de ce projet et en émet des commentaires dans le rapport annuel qu'elle vient de publier. Pour cette association, des craintes se font jour au sujet des compétences dirigistes qui pourraient être accordées à la Banque nationale alors qu'actuellement les rapports avec elle sont bons et empreints de confiance. Voici d'ailleurs comment le chroniqueur financier de la *Gazette de Lausanne* du 2 septembre 1965 s'en fait l'écho sous le titre suivant. (Réd.):

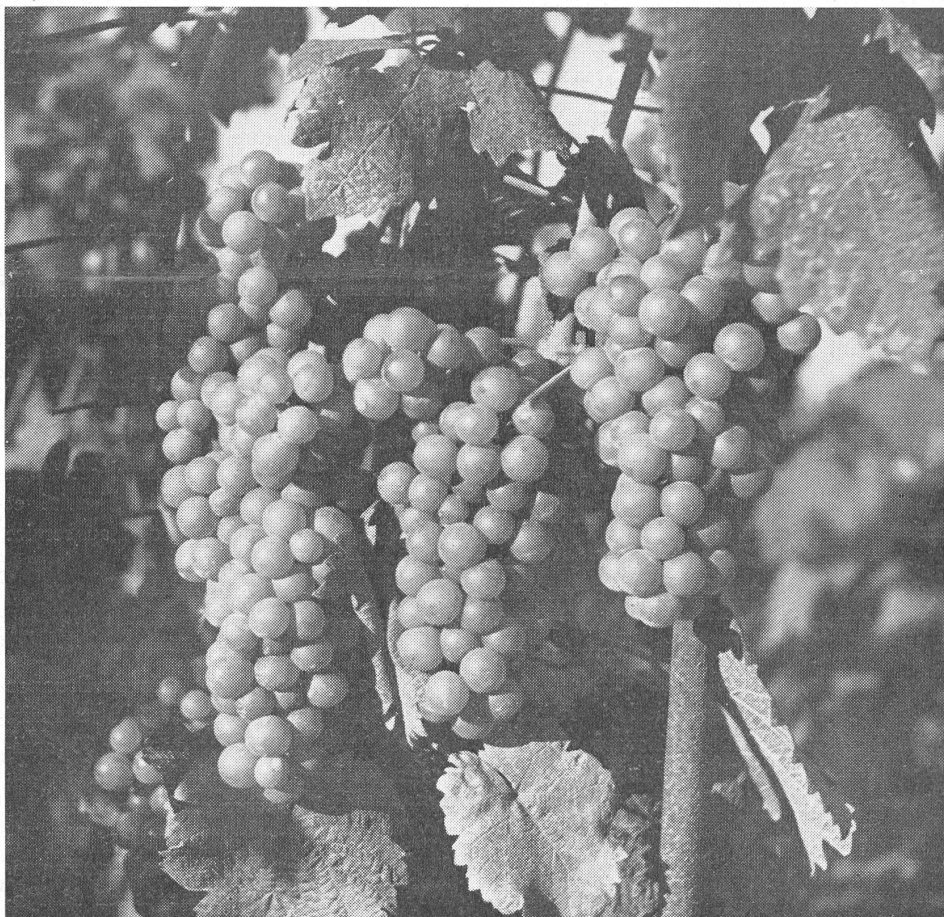
Crainte du dirigisme

Le rapport traite enfin du problème extrêmement controversé de l'extension des moyens d'intervention de la Banque nationale suisse. Il relève en premier lieu qu'au moyen de nombreuses conventions et « gentlemen's agreements », l'Association suisse des banquiers a étroitement collaboré avec les autorités de la Banque nationale, en faisant le sacrifice d'importants intérêts propres, pour soutenir leurs efforts en vue de sauvegarder le pouvoir

d'achat du franc. Les conventions librement conclues possèdent l'énorme avantage d'être élaborées par des représentants de l'économie pratiquement expérimentés et d'être soustraites aux influences purement politiques.

serait de plus en plus entraînée dans l'arène politique, ce qui rendrait plus difficile l'application d'une politique économique et monétaire indépendante et conforme aux données de la réalité.

Le système des réserves minimales devrait entre autres être appliqué par la Banque nationale. Mais ce système est incapable d'éliminer les causes réelles de



En revanche, la mise à disposition de la Banque nationale de vastes mesures dirigistes ne va pas sans éveiller des appréhensions quant au maintien de son indépendance. En ayant peut-être le droit d'exiger de son propre chef la constitution de réserves minimales et de limiter le crédit, la Banque nationale assumerait des responsabilités qui ne pourraient à la longue rester aux mains d'une autorité politiquement indépendante. Une Banque nationale dotée de pouvoirs aussi étendus

l'inflation en Suisse (travailleurs étrangers, pénétration en Suisse d'inflations étrangères, hausse des prix consécutive à l'extension des exportations, enfin report sur les prix des revendications de salaire). L'existence de prescriptions sur les réserves minimales à l'étranger ne permet pas à elle seule d'en justifier l'existence chez nous.

La structure de notre système financier en effet est caractérisée par un développement original: liens économiques étroits

avec l'étranger, notre situation spéciale comme place financière internationale, l'originalité du financement hypothécaire et, à ce sujet, le lourd endettement hypothécaire de notre pays (en proportion, le plus élevé du monde).

En outre, personne n'oserait affirmer sérieusement qu'un seul des pays européens disposant d'un système de réserves minimales ait mieux — ou tout aussi bien — réussi que la Suisse à empêcher l'effritement du pouvoir d'achat de sa monnaie !

Quant à la limitation de crédits — que le conseiller fédéral Bonvin aurait désiré élever au rang d'un moyen d'action permanent — les banques estiment

tout d'abord particulièrement choquant que les sociétés d'assurances qui leur font concurrence, les fonds de placement et d'autres bailleurs de fonds puissent, sans limitation, racheter des positions aux banques et augmenter leur propre portefeuille. Mais la limitation des crédits comme moyen d'intervention permanent doit surtout être rejetée parce qu'elle conduit infailliblement au contrôle quantitatif au contrôle qualitatif des crédits, dont les premiers signes apparaissent déjà sous le régime en vigueur actuellement.

De là le chemin n'est plus très long jusqu'au contrôle des investissements et l'impasse du dirigisme étatique.

J.-B. T.

Contacts avec la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine

A Brunnen

Et oui, c'est en Suisse centrale, en mai dernier, que nous avons eu la riche aubaine de rencontrer une cinquantaine de militants raiffeisenistes d'Alsace et de Lorraine. Le comte Christian d'Andlau, méritant président, et le directeur de la Fédération, M. Jean Witz, accompagnés de leur état-major, y avaient amené une équipe de cinquante réviseurs pour une semaine partagée entre le travail en commun et les agréments de quelques excursions.

C'est dans la chaude et sympathique atmosphère d'étude d'un véritable séminaire que le rédacteur du *Messenger Raiffeisen* a présenté notre Union suisse, ses Caisses locales, ses Fédérations cantonales, son organisation centrale. Bien que le mouvement du crédit mutuel soit fortement organisé en Alsace et en Lorraine, bien qu'il y soit même plus ancien qu'en Suisse, ses responsables voulaient connaître les expériences faites chez nous pour en tirer profit. Ces contacts sont extrêmement utiles pour ceux qui y participent. Preuve en soit que la discussion qui suivit chaque exposé fut des plus animées.

Mais le point culminant de la journée fut le temps réservé à l'exposé sur le système de révision de notre Union suisse en conformité des statuts et de la loi. L'auditoire étant composé de réviseurs professionnels, la plupart très jeunes, c'est bien dans ce domaine que chacun entendait se documenter. Les responsables de la formation d'un corps de réviseurs qualifiés l'avaient bien compris également puisque, unissant les agréments au travail et cherchant à créer un esprit d'équipe parmi leur personnel, ils étaient venus jusqu'à Brunnen pour étudier la méthode suisse du contrôle et de la surveillance professionnels.

Au titre de moniteur du cours tout au long de la journée, ce fut, pour le délégué de l'Union, réviseur au terme de sa carrière,

une des plus grandes joies de sa vie professionnelle que cette rencontre avec des jeunes avides d'apprendre, de se documenter, sous la direction des anciens. De telles journées sont enrichissantes pour les uns comme pour les autres. Des liens se nouent qui ne peuvent être que profitables aux organisations que tous servent.

En guise de clôture de ce véritable cours d'instruction, une seconde journée fut réservée à la visite de Caisses locales de la Suisse centrale sous la conduite du secrétaire de l'Union, M. Ernest Bucheler.

Personnellement, nous avons emporté une forte et encourageante impression de ce contact avec des professionnels du crédit mutuel d'un pays voisin, tous animés de la passion de servir dans le seul intérêt du bien commun. Nous avons tous senti le besoin de créer parmi le corps des réviseurs, cet esprit d'attachement à un idéal de solidarité et d'entraide, cet esprit d'apostolat au service des hommes.

A Colmar

Notre concours à la journée de Brunnen devait nous valoir l'honneur d'être invité au Congrès de Colmar marquant le 60^e anniversaire de la fondation de la *Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine*.

C'était le 8 septembre dernier. Plus de 6000 délégués venus des trois départements, de l'Alsace, de la Lorraine et de la Moselle, ont participé à cette manifestation pour entendre les exposés et les directives de leurs chefs, le comte Christian d'Andlau, leur président, et le directeur Jean Witz.

Ce Congrès annuel était placé sous le patronage de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques, qui fit apporter son message par son chef de cabinet, M. Victor Chapot. M. Henri Rey, maire, apporta le salut de Colmar tandis que les représentants des organisa-

tions étrangères transmettaient leurs félicitations et leurs vœux. Le message du directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmann, fut particulièrement applaudi.

Les données contenues dans les rapports présentés nous permettent de donner une image succincte du mouvement du crédit mutuel, système Raiffeisen, en terre alsacienne-lorraine.

Les premières Caisses mutuelles d'épargne et de crédit furent fondées en 1882, à l'époque où l'Alsace et la Lorraine étaient allemandes. 14 Caisses virent le jour cette même année. Elles sont donc bientôt centennaires.

Dès 1885, sous la présidence personnelle de Raiffeisen se fondaient deux sections départementales, celle de la Haute-Alsace et celle de la Basse-Alsace, auxquelles s'ajouta, en 1896, la section des Caisses mosellanes, toutes les trois groupées en une *Fédération des Coopératives rurales de l'organisation Raiffeisen d'Alsace-Lorraine*, sous la tutelle de l'organisation Raiffeisen centrale d'Allemagne. En 1900, les 395 Caisses existantes totalisaient 40 000 sociétaires et géraient 22 millions de marks en dépôts.

Mais la nécessité d'une organisation régionale autonome ne tarda pas à se confirmer. C'est alors que fut fondée, à Colmar, en 1906, le *Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine*, dont le comte Hubert d'Andlau fut le premier président, fonction qu'il assumait avec dévouement et distinction jusqu'en 1950.

Après la première guerre mondiale de 1914-18, alors que l'Alsace-Lorraine était redevenue française, la Fédération continua de progresser et, malgré les malheurs et les ruines apportés par la seconde guerre mondiale de 1939-45, la Fédération groupait, en 1955, donc dix ans après la libération et à l'occasion de son 50^e anniversaire, 854 Caisses mutuelles avec 135 000 sociétaires et 32 milliards de francs de dépôts.

Le président actuel, le comte Christian d'Andlau, en dirige les destinées après en avoir pris la succession de son père en 1950.

D'essence spécialement agricole au début, les Caisses de crédit mutuel d'Alsace-Lorraine se transformèrent en grand nombre en Caisses à vocation générale, c'est-à-dire s'adressant à tous les milieux des classes moyennes. Ce phénomène d'urbanisation amorcé au début de l'ère industrielle se poursuit encore à l'heure actuelle. En 1955, sur les 854 Caisses fédérées, 663 étaient agricoles et 191 à vocation générale. A ce jour, sur les 974 Caisses existantes, 300 sont agricoles et 674 à vocation générale.

Jusqu'en 1959, la Fédération groupait, en plus des Caisses de crédit mutuel, toutes les coopératives du secteur agricole : coopératives laitières, d'achat et de vente, de battage, coopératives viticoles, syndicats ruraux ou

Les 80 ans de M. Joseph Stadelmann, ancien directeur de l'Union

Notre vénéré membre du Conseil d'administration et de la Commission de direction de l'Union suisse, ancien directeur de la Caisse centrale, a fêté le 29 septembre son 80^e anniversaire. Il y a quelques semaines encore, M. Stadelmann, qui avait bénéficié jusqu'ici d'une santé robuste, était au plus mal. Aussi est-ce avec un profond soulagement que nous avons pu suivre les progrès continus de son état, heureuse évolution qui, nous l'espérons, devrait lui permettre de fêter pleinement ses 80 ans et d'entrer vaillamment dans sa 9^e décennie.

A cette occasion, je pense pouvoir me faire l'interprète de tous les raiffeisenistes suisses, surtout des membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance, comme des caissiers de nos 1105 sections affiliées, plus particulièrement encore des Organes supérieurs de l'Union et du personnel de la centrale, en adressant à notre ancien directeur, par le truchement de notre publication mensuelle, nos vœux les meilleurs de bonne fête et de complet rétablissement. Simultanément, nous ne saurions omettre d'exprimer à M. Stadelmann nos sentiments de profonde reconnaissance pour l'inlassable et féconde activité qu'il a déployée, 55 années durant, au service du mouvement, et pour l'héritage qu'il a ainsi légué à la génération actuelle.

Né le 29 septembre 1885, M. Stadelmann entra en apprentissage, au terme de sa scolarité, auprès d'une banque privée à Saint-Gall. Il passa ensuite au service de l'ancienne banque coopérative où il fut chargé de certaines fonctions en rapport avec les quelques Caisses Raiffeisen existant à l'époque. Le 16 août 1912, il fut nommé par les Conseils de

l'Union en qualité de « comptable central, secrétaire et reviseur général ». Il entra en activité le 1^{er} septembre 1912 pour s'attacher avec une volonté farouche au renforcement comme au développement du mouvement Raiffeisen suisse. Nous avons déjà eu maintes occasions de relever les mérites du directeur Stadelmann dans tous les domaines de l'activité du mouvement. Sans vouloir faire preuve d'ingratitude à son égard, nous pensons pouvoir nous dispenser de les énumérer à nouveau. Nous ne saurions néanmoins passer sous silence la création, par ses soins, au cours des années 1915/16, de la Caisse centrale, institution à laquelle il assura un renforcement successif pour devenir l'un des piliers de base de l'organisation. Le directeur Stadelmann ne s'est jamais départi de l'idée que le but primaire de la Caisse centrale était de servir le mouvement, autrement dit les Caisses affiliées, ce qui a d'ailleurs toujours influencé ses décisions. La ligne de conduite qu'il s'était ainsi tracée appelait pour la centrale une dotation matérielle continue afin d'être à même de faire face aux obligations grandissantes que lui imposait le développement accru des sections affiliées.

A côté du curé Traber, le pionnier du mouvement Raiffeisen suisse, le directeur Stadelmann, activement secondé par son collaborateur aujourd'hui défunt, le directeur Heuberger, est incontestablement à même de revendiquer le mérite d'avoir assuré l'évolution exempte de revers dont le mouvement est aujourd'hui en droit de se prévaloir.

A l'occasion de votre 80^e anniversaire, nous vous remercions de tout cœur, Monsieur Stadelmann, d'avoir sacrifié vos forces



et vos connaissances à l'essor de l'organisation Raiffeisen suisse. Nous vous donnons l'assurance, aujourd'hui, que nous mettrons tout en œuvre pour gérer selon votre exemple l'héritage que vous nous avez confié, afin d'être nous-mêmes également en mesure de le léguer dans les mêmes conditions à nos successeurs.

Directeur A. Edelmann
(traduction)

d'élevage, caisses d'assurance mutuelle, etc., au total plus de 2500 coopératives. 1959 marque l'évolution de l'organisation vers la spécialisation du crédit mutuel. En 1960 se constitua la *Confédération Agricole d'Alsace et de Lorraine* qui travaille en étroite collaboration avec la *Fédération du Crédit Mutuel*.

Voici quelques chiffres révélateurs du développement du mouvement du crédit mutuel au cours de la dernière décennie : les 135 000 sociétaires de 1954 sont devenus 247 000 ; les 322 000 déposants d'épargne avec 32 milliards d'anciens francs de dépôts en 1954 voient leur effectif passer à 542 000 en 1964 avec 177 milliards d'anciens francs de dépôts, soit près de six fois plus. Lancée en 1960 seulement, l'épargne-tirelire est pratiquée aujourd'hui par 80 000 enfants.

Dans le domaine du crédit entrant dans le cadre d'activité des Caisses Raiffeisen, la Fé-

dération a développé tout particulièrement le crédit à la construction et à la rénovation de l'habitat avec son complément naturel, le financement de l'équipement familial. L'accession à la propriété reste l'objet essentiel dans la distribution du crédit, l'agrément et le confort de l'habitat étant la condition élémentaire de l'épanouissement de la personne et de la famille.

En Alsace-Lorraine, on a compris que l'amélioration des services à laquelle on a voué une attention spéciale, ne va pas sans l'amélioration des locaux. Plus de 200 Caisses ont déjà leurs locaux dans leur propre bâtiment alors que 70 nouveaux locaux sont en construction. Le service « construction » de la Fédération est devenu un conseiller précieux des Caisses projetant la modernisation de leurs locaux.

On a saisi également l'importance et la nécessité d'une plus large information, de la

formation sociale, juridique et technique des militants. Bien que la presse raiffeiseniste ait pris un développement fort enviable et malgré les nombreux cours d'instruction régionaux, on vient de décider la création d'un centre permanent de formation, vrai séminaire de l'éducation coopérative. Voilà une institution qui ne manquera pas d'améliorer la qualification du personnel des Caisses.

Pour la défense des intérêts communs sur le plan financier et pour la gérance de leurs réserves de liquidité, les Caisses locales ont à leur disposition deux Caisses centrales, l'une la *Banque Fédérative Rurale* affichant un bilan de 929 millions de francs et l'autre la *Banque Mosellane* avec un bilan de 63 millions.

Les succès du crédit mutuel en Alsace et en Lorraine éveillent l'esprit d'initiative dans les régions limitrophes. C'est ainsi que, sous son patronage, des Caisses de crédit mutuel

voient le jour dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle. Les 12 Caisses récemment implantées dans le Territoire de Belfort vont se constituer en une *Fédération des Caisses Mutuelles de Franche-Comté*. Le mouvement d'expansion va prendre des ailes sous l'impulsion des coopérateurs d'Alsace et de

Lorraine qui se muent en véritables pionniers de l'idéal, persuadés qu'ils sont que la coopération dans le secteur de l'épargne et du crédit est un facteur important de promotion régionale aussi bien que de promotion personnelle.

Fv

Economie et finance

Le compte d'Etat de la Confédération

Du compte financier de la Confédération pour 1964, nous extrayons les principaux chiffres illustrant l'importance des recettes et des dépenses. En voici tout d'abord l'évolution d'ensemble au cours des deux dernières années :

	1963 en millions de francs	1964
Recettes	4209	5277
Dépenses	4083	4857
Excédent des recettes	126	420
Dette publique	5393	5175

Le principal poste des entrées étant les recettes fiscales, nous en relevons le tableau suivant :

	1963 en millions de francs	1964
Impôt p ^r la déf. nationale	310	726
Impôt anticipé	241	317
Taxe militaire	30	33
Droit de timbre	243	268
Impôt sur le tabac	152	159
Impôt sur la bière	25	28
Impôt sur le chif. d'affaires	1002	1139
Droits sur les carburants	412	462
Droits sup. sur les carburants	112	152
Autres droits de douane	1013	1083
Autres taxes	107	114
Recettes fiscales globales	3647	4481

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de la Confédération :

	1963 en millions de francs	1964
Intérêts	205	219
Autorités et personnel	454	520
Dépenses générales	552	598
Parts cantonales	147	278
Oeuvres sociales	206	481
Subventions	900	1034
Matériel de guerre	630	644
Routes nationales	627	620
Autres dépenses	362	463
Total	4083	4857

L'importance économique de la Suisse romande

Une étude du Crédit Suisse sur la répartition régionale du revenu national révèle que, de 1948 à 1963, l'importance économique relative

de la Suisse romande a augmenté de 2 %, passant de 16,5 à 18,4 % en quinze ans. Cependant, les cantons hautement industrialisés et très peuplés de la Suisse centrale ont maintenu leur prédominance économique, et les cantons de Zurich, de Berne et de Bâle (ville et campagne) se taillent encore la part du lion dans notre revenu national, puisque, à eux quatre, ils produisent environ 60 % des 55 milliards de notre produit social.

Cette étude indique que dix cantons ou demi-cantons totalisent plus de 80 % du produit social en Suisse, ce qu'illustre le tableau ci-dessous.

Cantons	% du revenu national en 1964
Zurich	25,7
Berne	22,4
Bâle (1)	10,0
Vaud	7,7
Genève	5,9
Saint-Gall (2)	5,1
Argovie	4,7
Total	81,5

(1) Ville et campagne
(2) Appenzell inclus.

Cette concentration du revenu national correspond à l'importance économique et démographique de ces cantons, puisque les deux tiers de la population suisse y vivent, et qu'ils concentrent 70 % des entreprises industrielles et 70 % environ de la main-d'œuvre industrielle de notre pays. Ces cantons sont d'ailleurs les seuls, relève l'étude, où le revenu social dépasse deux milliards de francs, alors que celui de Glaris atteint 200 millions.

L'étude souligne qu'au cours des quinze dernières années, la progression du revenu des cantons du Valais, de Fribourg et de Genève a été constamment supérieure à la moyenne suisse. C'est le cas également pour le Tessin et Zurich. En revanche, le canton de Berne a été le seul où la progression du revenu ait été inférieure à la moyenne.

Le développement économique de ces cantons a provoqué une nette transformation de la structure professionnelle : c'est ainsi qu'en Valais, à Fribourg et au Tessin, la proportion de la population active employée dans l'agriculture est tombée de 40 à 25 % au cours des quinze dernières années.

Idées directrices

Le gage du succès

Le Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine a gagné une nouvelle jeunesse, de nouvelles raisons d'être. De nouvelles Caisses se sont créées, de nouveaux sociétaires sont venus en grand nombre gagner nos rangs. Nos moyens d'action se sont démultipliés et diversifiés tant sur le plan des ressources que sur celui du crédit. Au total, notre organisation se présente comme un puissant mouvement en marche, plein de cohésion, le vent en poupe et l'avenir devant lui.

Et si j'examine maintenant les raisons profondes de ce développement, je les trouve en premier lieu et essentiellement dans le fait que nous avons su rester nous-mêmes et, sans doute dans une certaine mesure, le redevenir.

Nous avons compris que notre fidélité aux principes doit s'allier à notre esprit d'adaptation à la vie et au temps qui évoluent. Ce qui doit rester immuable, c'est notre fidélité à notre vocation originelle, au crédit personnel et familial, notre idéal désintéressé de plus de justice sociale, notre respect des principes de coopération et de mutualité, notre souci du sociétaire copropriétaire de son association coopérative, notre conception de la subsidiarité.

Par contre, notre esprit d'adaptation aux besoins du temps doit rester constamment en éveil. Nous devons rester inventifs de toutes possibilités nouvelles de mieux réaliser notre but et notre idéal.

Ce but et cet idéal doivent s'incarner dans des hommes d'intelligence et de cœur. C'est à eux, c'est à vous que je rends hommage en ce jour ! A tous ceux qui, à un titre quelconque, sont associés aux responsabilités de notre mouvement !

*Le comte Christian d'Andlau,
président, au 60^e Congrès de
la Fédération du Crédit Mu-
tuel d'Alsace et de Lorraine,
le 8 septembre 1965, à
Colmar.*

La Suisse et le marché européen des capitaux

L'évolution des chiffres relatifs à l'émission d'emprunts étrangers sur le marché

suisse est particulièrement significative : de 705 millions de francs en 1962, ces emprunts sont passés à 588 millions en 1963, puis à 358 millions jusqu'au 15 septembre 1964 ; enfin, de cette date à la fin mars 1965, le chiffre a été pratiquement égal à zéro. Dans le même temps, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Luxembourg ont connu une évolution diamétralement opposée : pour le premier pays, les chiffres se sont élevés respectivement à 109, 174 et 976 millions de francs en 1962, 1963 et 1964 ; pour le second (Commonwealth exclu), à 24, 227 et 692 millions ; et pour le troisième à 47, 273 et 361 millions.

Les banquiers suisses observent cette décadence avec un sentiment d'inquiétude qui paraît justifié, comme en témoignent le bulletin n° 3 de la revue trimestrielle du Crédit Suisse, consacré à l'analyse des « emprunts internationaux », ou encore une étude signée du directeur des recherches de la Société de Banque Suisse, sous le titre évocateur : « La Fin de l'Abondance en Suisse ». En 1955, M. Arthur Schweizer, directeur général de la Société de Banque Suisse, pouvait écrire dans le « Manuel de l'Economie suisse » : « Notre pays a tout particulièrement intérêt à attirer une bonne fraction du « hot money » et à l'utiliser à titre d'appoint dans les exportations de capitaux qu'il effectue sous la forme de prêts à l'étranger. »

Et M. Samuel Scheps, vice-président de la Banque de Crédit international, à Genève, conclut : « La Suisse doit reprendre sa place sur le marché européen des capitaux ».

A propos du déficit de la balance des revenus

La publication de l'étude de la Commission de recherches économiques sur notre balance des revenus en 1964 nous permet d'en tirer quelques considérations à titre de documentation sur la situation économique générale du pays.

Tout d'abord, ce déficit en lui-même est-il un indice inquiétant ? Non, si l'on place les indications de notre balance des revenus dans le contexte de la balance globale des paiements qui, elle, a été largement active ces dernières années grâce aux importantes entrées de capitaux étrangers et aux rapatriements de capitaux suisses. Oui, si l'on sait que les éléments invisibles, qui faisaient pencher la balance du côté actif jusqu'en 1960, marquent depuis quatre ans une progression inférieure à celle du déficit de la balance commerciale.

Voici d'ailleurs le tableau de l'évolution au cours des cinq dernières années de l'excédent des importations de marchandises comparés au solde des transactions dites invisibles et finalement au solde global :



Vendanges au Dézaley

Année	Balance commerciale en millions de francs	Eléments invisibles	Bal. des revenus					
1960	— 1517	+ 1926	+ 409	Transport marchand.	235	+	8	+ 17
1961	— 2822	+ 1908	— 914	Commerce de transit	110	—	20	+ 10
1962	— 3406	+ 1943	— 1463	Trafic de				
1963	— 3548	+ 1992	— 1556	perfectionnement	69	+	20	— 53
1964	— 4079	+ 2304	— 1775	Assurances	135	—	8	— 10
				Charges				
				Rev. de trav. étr.				
				non dépensés				
				en Suisse	1550	+	100	+ 200
				P.T.T. (solde)	36	—	4	— 5

Pour redresser la situation, il n'y a guère d'autre possibilité que celle de réduire le déficit de la balance commerciale, ce à quoi visent, non sans un certain succès en 1965, les arrêtés fédéraux contre le renchérissement. Attendons-en la suite. Car il est plus difficile d'agir directement sur l'évolution des éléments invisibles de la balance des revenus. C'est pourtant un fait saillant de l'année écoulée que l'accroissement notable de ce solde actif des invisibles alors que, dans les quatre années précédentes, il n'avait varié que dans des limites assez étroites. Pour éclairer notre lanterne, nous en donnons ci-après le tableau des variations au cours des deux dernières années :

	Revenus	Variations en	
	en millions de francs	1964 1963	
Tourisme (solde)	1500	+ 210	+ 80
Revenus de capitaux	915	+ 65	+ 65
Services divers	915	+ 140	+ 57

Il ressort de ces chiffres que l'amélioration du résultat provient surtout du mouvement touristique et des services divers, tandis que, parmi les charges, l'augmentation des revenus de travailleurs étrangers non dépensés en Suisse s'est considérablement ralentie.

Pour l'année en cours, la diminution du déficit de la balance commerciale et la stabilisation de l'effectif des travailleurs étrangers influencera favorablement le résultat de la balance des revenus. Mais il est à craindre que le ralentissement annoncé du mouvement touristique agisse en sens contraire. Et l'on peut conclure que si le déficit a des chances de diminuer pour la première fois depuis une série d'années, il restera néanmoins assez considérable.

Fx

L'amitié

Sur terre toute chose
A sa part de soleil ;
Toute épine a sa rose,
Toute nuit son réveil.

Pour le pré, Dieu fit l'herbe ;
Pour le champ, la moisson ;
Pour l'air, l'aigle superbe ;
Pour le nid, le buisson.

Tout arbre a sa verdure ;
Toute abeille, son miel ;
Toute onde, son murmure ;
Toute tombe, son ciel.

Dans ce monde où tout penche
Vers un centre meilleur,
La fleur est pour la branche
Et l'ami pour le cœur.

Eugène de Lonlay.

tuellement même dénoncer le cautionnement lui-même ou, par analogie au droit de la caution, exiger du créancier la dénonciation de la dette cautionnée ?

D'après la loi, le cautionnement par une personne mariée — mis à part quelques exceptions pour des gens inscrits au registre du commerce — a besoin, pour sa validité, du consentement écrit du conjoint ; ce consentement doit être donné antérieurement ou, au plus tard, au même moment que le cautionnement. Le conjoint de la caution ne participe pas pour cela au contrat du cautionnement. Il ne devient surtout pas partie au contrat du fait de sa déclaration de consentement. Ce dernier est uniquement la condition posée pour que la caution puisse, en somme, signer valablement le cautionnement et se porter partie au contrat. Si la caution a obtenu cette légitimation de la part de son conjoint et, en raison de celle-ci, conclu un contrat valide — donc assumé un cautionnement —, ce cautionnement ne saurait être

influence sur le cautionnement souscrit par son mari. Elle ne peut pas non plus exiger que le prêt cautionné par son mari soit dénoncé par le créancier, par exemple la Caisse de crédit mutuel, pour l'échéance la plus proche possible et, par ce fait, exiger, au sens de l'article 511 CO, la libération de son mari du cautionnement. Ce droit à réclamer du créancier la dénonciation de la dette garantie n'appartient, formellement selon le texte de la loi, qu'à la caution seulement et non pas au conjoint consentant.

Uniquement, si le conjoint désirait se dédire de sa déclaration de consentement avant que la caution ait signé le cautionnement, le créancier devrait bien prendre cette rétractation en considération et pourrait ne plus accepter la caution envisagée.

* * *

Doit-on convoquer à l'assemblée générale les sociétaires qui ont quitté le rayon d'activité de la Caisse de crédit mutuel, mais qui n'ont pas encore remis leur déclaration de

Coin de la pratique

Combien de temps dure la validité d'une dénonciation d'un avoir en carnet d'épargne ?

En principe, la dénonciation d'un avoir en carnet d'épargne ou d'une partie de celui-ci ne perd pas ses effets, même si les avoirs dénoncés ne sont pas prélevés après l'échéance du délai de dénonciation. La Caisse de crédit mutuel doit toujours tenir à disposition le montant dénoncé dès le jour où expire le délai de dénonciation. Mais, dès ce jour, le montant dénoncé ne porte plus intérêt. Le montant, une fois dénoncé, reste donc dénoncé et la dénonciation ne perd pas ses effets, même si le montant dénoncé n'est pas touché deux, trois ou plusieurs mois après l'expiration du délai de dénonciation. Dans de tels cas, le plus convenable serait, après un certain temps, de se mettre en rapport avec le client pour lui demander s'il compte encore prélever le montant dénoncé ou non. A cette occasion, il faut lui communiquer que le montant dénoncé ne porte plus intérêt depuis l'expiration du délai de dénonciation.

Si l'on voulait une autre disposition — par exemple que la dénonciation soit sans effet, donc de nouveau caduque, si le montant dénoncé n'est pas prélevé dans le courant du mois qui suit l'échéance du délai de dénonciation — il faudrait alors que le règlement des caisses d'épargne contienne une clause de ce genre.

* * *

L'épouse, qui a donné son consentement à un cautionnement de son mari, peut-elle retirer cette déclaration de consentement, éven-



Lac de Bret

déclaré nul ou seulement dénoncé par la rétractation de la déclaration de consentement. Après remise de sa déclaration de consentement, l'épouse consentante n'a plus aucune

sortie de la Caisse ? Ont-ils le droit de vote à ladite assemblée ?

Aux termes de l'article 8 des statuts normaux des Caisses Raiffeisen, la qualité de

sociétaire prend fin au terme de l'année administrative et, entre autres, selon la lettre d) « tout particulièrement par le transfert de domicile hors de la circonscription coopérative ». Cette disposition des statuts correspond aux prescriptions légales, car, selon l'article 833, chapitre 4 du CO, les statuts peuvent poser des conditions sur la perte de la qualité de sociétaire, qui diffère des dispositions légales du CO sur les sociétés coopératives ou qui n'y sont simplement pas contenues. Par conséquent, d'après la disposition de l'article 8 de nos statuts, un sociétaire, qui quitte le rayon d'activité de la Caisse, n'est pas seulement obligé de résilier sa qualité de sociétaire — autrement dit

de démissionner —, mais sa qualité de sociétaire s'éteint directement, c'est-à-dire qu'elle est perdue pour lui au terme de l'année administrative au cours de laquelle il est parti. Le fait, qu'éventuellement la part sociale n'ait pas encore été remboursée, n'a aucune influence sur la question de la qualité de sociétaire.

Avec l'année civile qui suit le départ hors du rayon d'activité, ces personnes ne sont donc plus sociétaires ; leur qualité de sociétaire s'est perdue d'elle-même, et elles ne doivent plus être convoquées à l'assemblée générale de la Caisse. Elles n'y ont donc également plus droit de vote.

IN MEMORIAM

† Marc CHERIX

caissier

Bex (Vaud)

C'est le 4 juin, par une belle journée de printemps, qu'une foule recueillie a accompagné au cimetière la dépouille mortelle de notre cher caissier, M. Marc Chérix, enlevé subitement à l'affection des siens trois jours plus tôt.

Cette personnalité était très connue et estimée par notre population tout entière. M. Marc Chérix avait, dès le printemps 1913 au 31 décembre 1953, soit pendant 40 ans, fait partie de la police locale, tout d'abord comme agent et, dès 1938, il remplit les fonctions de commissaire de police. Il aurait pu prendre un repos bien gagné au terme de cette carrière absorbante.

Sollicité par le Comité de direction de

notre Caisse de crédit mutuel de bien vouloir occuper le poste de caissier, laissé vacant par la disparition de M. Albert Richard, il accepta cette nouvelle fonction dès le mois de janvier 1954 et, jusqu'à son dernier jour, il a rempli sa tâche avec dévouement, mettant au service de notre établissement de crédit local toutes ses capacités. Par sa ponctualité, son caractère bienveillant, son désir de rendre service, il a su gagner la confiance de tous nos déposants et débiteurs et donner un nouvel essor à notre Caisse qui venait de surmonter de graves difficultés.

M. André Nicollerat, président du Comité de direction, sut dire en quelques mots, en face de cette tombe ouverte, toute notre reconnaissance à ce collaborateur exemplaire qui a porté bien haut les principes raiffeisenistes et dont nous garderons un souvenir durable.

R. J.

Nouvelles des Caisses affiliées

50 ans — Uu jubilé à Donneloye VD

Ce fut une magnifique fête populaire que la célébration du jubilé de la Caisse de crédit mutuel de Donneloye. Fondée le 24 avril 1915, elle n'a cessé d'œuvrer depuis lors pour la prospérité et le bien-être de la population tout entière qu'elle a toujours fidèlement servie. Elles étaient certainement près de 300, les personnes accourues des six communes qui forment son rayon d'activité, celles de Donneloye, Prahins, Mésery, Chanéaz, Bioley et Gossens. Tout ce monde, sociétaires et leurs familles, représentants des autorités communales, délégués des sociétés locales, chœurs d'hommes, fanfare, se trouvait réuni dans la belle cantine spécialement dressée à cette occasion, lorsque le président Jaquiéry ouvrit dans la dignité la partie officielle de cette mémo-

nable journée. Parmi les hôtes de marque qui honoraient l'assemblée de leur présence, il se plut à saluer M. le pasteur Monnier, MM. les préfets d'Yverdon et du Lavaux, M. Chevalley, président de la Fédération vaudoise, M. Bucheler, secrétaire de l'Union des Caisses de crédit mutuel et plusieurs députés. Un vibrant hommage fut ensuite rendu au président Jaquiéry, lui-même cofondateur de la Caisse, ainsi qu'à deux autres vétérans encore.

L'allocation de fête du président fut, quant à elle, une émouvante profession de foi, pleine de fraîcheur et de reconnaissance envers l'idéal qui animait déjà le père Raiffeisen.

M. Francis Billaud, qui gère la Caisse avec autant de circonspection que de compétence depuis plus de 30 ans, sut, pour sa part, captiver

son auditoire en narrant de fort plaisante manière d'innombrables épisodes intéressants tirés de la déjà longue histoire de la Caisse, ce qui permit à tout un chacun de se faire une idée concrète de la façon dont la banque villageoise s'est développée pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une véritable œuvre sociale.

La Caisse qui englobe la presque totalité des familles de son rayon compte actuellement 126 sociétaires ; 876 déposants lui ont confié 3,7 millions de francs, alors que son roulement a dépassé les 7 millions l'année dernière. Grâce surtout à une gestion très économe et à l'activité tout honorifique du Comité de direction et du Conseil de surveillance, les réserves accumulées au cours de ces 50 années atteignent près de 200 000 francs ; leur produit permet d'appliquer aujourd'hui des taux d'intérêt très avantageux.

Le programme de la soirée, aussi riche que varié, se déroula sans accroc et dans la meilleure des ambiances, sous l'experte direction de M. Lavanchy, instituteur. Chacun s'en retourna dans son foyer visiblement heureux et satisfait.

Les invités officiels ne furent pas les seuls à adresser, au fil des heures qui passèrent hélas trop vite, louanges et félicitations à la jubilaire. Les représentants des Caisses voisines, eux aussi, exprimèrent en termes bien sentis leur joie de pouvoir travailler allégrement à un but commun.

Mézières (Vaud)

Grande et vibrante assemblée de 182 coopérateurs fut celle du 8 mars 1965 consacrée aux comptes du 48^e exercice !

En ouvrant la séance, M. Arnold Duperrex, président, rappelle la mémoire des membres disparus et désigne les scrutateurs. Du rapport présidentiel nous relevons que l'exercice écoulé, placé sous le signe de l'Exposition nationale, fut en général favorable à l'agriculture et à l'artisanat ; dix nouveaux membres furent admis, portant l'effectif de la Caisse à 274 membres.

Le dévoué caissier, M. Albert Cavin, commente avec sa compétence habituelle les comptes, laissant un bénéfice de fr. 13,564.40. La somme du bilan est de fr. 4,021,651.98. Il y eut un roulement de fr. 5,922,635.68 en 2556 opérations. Le fonds de réserve se monte à fr. 217,801.62. Comme conclusion, M. Cavin, caissier démissionnaire, dit l'émotion qui l'étreint au moment où il va abandonner les fonctions qu'il a remplies de façon exemplaire pendant 33 ans.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Alfred Mamin présente un rapport qui nous apprend que cet organe de contrôle a tenu trois séances au bureau de la Caisse et quatre avec le Comité de direction.

L'ordre du jour comportait la nomination d'un nouveau caissier pour remplacer M. Cavin. Il est fait appel à M. Jacques Porchet, maître primaire supérieur à Mézières. En attendant son arrivée, le président rend un vibrant hommage à M. Cavin qui va nous quitter le 1^{er} avril. Il porte à la connaissance de l'assemblée des raisons impérieuses qui l'ont incité à se démettre des fonctions de caissier, détermination fort regrettée par tous. Depuis 1932 le caissier démissionnaire s'est acquitté de sa tâche avec une grande conscience professionnelle. Raiffeiseniste convaincu, il nous reste comme membre et nous fera bénéficier à l'avenir de son expérience dans les cas difficiles que nous pourrions avoir à traiter.

Introduit dans la salle et informé de son élection, le nouveau caissier remercie de la confiance qui lui est accordée. Il s'efforcera de marcher dans le sillon tracé par son prédécesseur et sera heureux de bénéficier de ses judicieux conseils.

M. Frank Cavin, vice-président du Comité de direction depuis 1943, après avoir fait partie au-

paravant du Conseil de surveillance, demande à être remplacé après 30 ans de dévouement à la cause Raiffeisen. Il est remplacé par son fils Edgar, à Vuillens.

Comme de coutume, il y eut la traditionnelle collation et le groupe d'instrumentistes de la Fanfare du Jorat agrémenta la soirée de ses airs mar-tiaux.

G.

Villeneuve (Vaud)

La 19^e assemblée générale a eu lieu à l'Hôtel du Raisin à fin mars. L'appel a fait constater la présence de 100 sociétaires, ce qui constitue un record de participation.

A l'ouverture de la séance, M. Louis Culand, vice-président, fait part de la démission de M. Jules Fauquex, président de la Caisse depuis sa fondation. C'est avec regret que l'assemblée prend acte de ce départ et témoigne à M. Fauquex sa reconnaissance pour le travail effectué au cours de tant d'années de présidence.

Après l'adoption du procès-verbal de 1964 et la désignation des scrutateurs, M. Culand donne lecture de son rapport. Après quelques considérations pertinentes sur la situation financière et économique de notre pays, le rapport fait état de la légère hausse des taux débiteurs, hausse devenue inévitable à la suite de l'élévation des intérêts créanciers. Le Comité de direction a tenu, en 1964, onze séances, c'est dire que le travail n'a pas manqué aux dirigeants de la Caisse.

Du rapport de M. Emile Volet, caissier, il ressort que notre Caisse a enregistré en 1964 une nouvelle augmentation du volume de ses affaires, sans toutefois que le bond en avant soit comparable à celui de 1963. Le bénéfice est de fr. 8228.01, ce qui élève le fonds de réserve à fr. 73,948.94. Le chiffre du bilan est de fr. 4,103,387.32 et le roulement en 5524 opérations s'est élevé à fr. 7,809,735.92.

M. Georges Bertholet, président du Conseil de surveillance, se dit satisfait de la gestion de la Caisse et propose l'adoption des comptes, ce qui est fait à l'unanimité, avec les remerciements d'usage.

Les mandats de M. Georges Bertholet et du caissier, M. Volet, sont renouvelés pour une durée de quatre ans. Pour succéder à M. Fauquex en tant que membre du Comité de direction, il est fait appel à M. Denis Bonvin, contremaître aux ACMV.

M. Louis Culand, municipal, est ensuite élevé à la présidence de la Caisse de crédit mutuel de Villeneuve par un vote unanime. Le nouveau président remercie l'assemblée et l'assure de son entier dévouement à la cause de notre institution.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président donne la parole à M. Henri Reymond, ancien syndic, membre convaincu de notre Caisse, qui nous présente un film qu'il a tourné et réalisé lui-même à l'occasion du Tir cantonal vaudois de 1962. Ce fut l'occasion de revivre en images les journées fiévreuses qui précédèrent la fête, les cortèges et les différents concours qui firent connaître dans le canton et plus loin à la ronde le nom de Villeneuve, promue, pour une quinzaine, capitale du tir et des tireurs.

De longs applaudissements exprimèrent la reconnaissance des sociétaires à l'adresse de M. Reymond, puis une modeste collation mit le point final à cette 19^e assemblée.

R. V.



Imprimerie



Favre & Favre sa



Maupas 7



1000 Lausanne



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

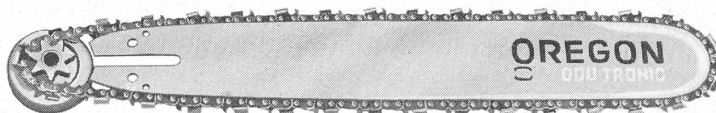
Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Téléphone 031 / 67 81 39



OREGON®

CHAÎNE - GUIDE ET PIGNON



améliore le rendement de n'importe quelle tronçonneuse

Partout, les utilisateurs de tronçonneuses trouvent que rien n'égale les chaînes, guides et pignons OREGON pour leur souplesse et régularité de coupe.

Cette supériorité provient de la qualité inégalée de l'usinage de tous les produits OREGON manufacturés par OMARK, le plus important fabricant mondial de chaînes pour tronçonneuses.

N'importe quelle tronçonneuse n'aura une efficacité aussi grande et ne sera aussi économique qu'avec une chaîne, un guide et un pignon OREGON.

CHAÎNES OREGON CHIPPER, MICRO-BIT, MICRO-GUARD, SERIES 70, GUIDES, PIGNONS, LIMES, PORTE-LIMES ET ACCESSOIRES



INTERNATIONAL, LTD.

Portland, Oregon, U.S.A.

Amsterdam, Pays-Bas

Représenté en Suisse par: **Cuhat & Co., Tödistrasse 65, Zürich 2**